



AVIS D'ENQUÊTE

Commune de Mies

Prolongation de la zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC - Parcelle N° 1095

Enquête publique

Conformément aux articles 46 et 134 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Direction générale du territoire et du logement soumet à l'enquête publique :

- **la modification du règlement « Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC – Parcelle N° 1095 »,**

et met simultanément en consultation publique :

- **un rapport selon l'art. 47 OAT ;**

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au Greffe de la commune de Mies (Route du Village 1, 1295 Mies) et à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne),

du 30 mai au 28 juin 2026 inclusivement

où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les pièces sont également disponibles à l'adresse www.vd.ch/dgtl sous la rubrique Actualités.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé au Greffe de la commune de Mies (Route du Village 1, 1295 Mies) ou à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

La Direction générale du territoire et du logement